

DOSSIER DE PRESSE

Belfort, le 8 février 2023

ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS !

Le 11 février 2023,

les territoires se mobilisent pour les personnes handicapées

Le 11 février 2023, les territoires se mobilisent avec les personnes handicapées », en amont de la Conférence nationale du handicap (CNH), qui aura lieu sous l'autorité du Président de la République, au printemps 2023. La date est celle de l'anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette dernière a posé une définition du handicap et a fixé comme objectif la mise en œuvre de dispositifs assurant à toute personne en situation de handicap l'accès aux institutions et aux droits fondamentaux, son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie, et le plein exercice de sa citoyenneté.

Le 11 février est l'occasion d'impliquer la société dans son ensemble. Cette journée permettra de valoriser les innovations et initiatives locales portées par les personnes concernées elles-mêmes, les associations, les services de l'État ou les entreprises... Elle aura pour but de sensibiliser les citoyens au handicap et d'explicitier par des exemples concrets le rôle de chacun dans la construction de la société inclusive dans toutes ses dimensions : inclusion à l'école et au travail, accessibilité, autonomie, accès aux droits et la citoyenneté pour tous...



LES ACTIONS DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

- **Du 6 au 28 février : exposition « Nos acteurs ont des passions »**, sur les grilles de la préfecture, boulevard Carnot. Une exposition réalisée par le photographe Sébastien Niggli (société Darkube). Elle est composée de 7 tryptiques autour de personnes handicapées dans l'exercice de leurs passions.

L'objectif est de valoriser et renforcer l'estime des personnes en situation de handicap, rendre visible leur image dans notre territoire, mais également d'éveiller les consciences du public sur leur place dans notre société.



- **7 février : Visite de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de l'exposition « Territoire 100 % inclusif »** par Renaud NURY, sous-préfet référent handicap et inclusion.
- **8 février : Handicapable :** échanges entre le sous-préfet, référent handicap et inclusion, et les boxeurs du club de l'AS Belfort, lors d'un entraînement.
- **9 février : Réunion « L'accessibilité à travers la signalétique : le FALC »**, pour sensibiliser sur l'importance de la signalétique, grâce au dispositif « Facile à lire et à comprendre - le FALC », mis en œuvre par le Service Habitat Urbanisme, Cellule ADSA, de la Direction Territoriale des Territoires.
 - **Mise en ligne d'un quizz** sur la réglementation quant à la mise en conformité totale au niveau de l'accessibilité. Service Habitat Urbanisme, Cellule ADSA de la Direction Départementale des Territoires : <https://bit.ly/3x77O96>.
- **16 février à 14h15 : Visite de la restauration collective "ESAT hors les murs"**, par Raphaël SODINI, préfet du territoire de Belfort, et Marie-Hélène IVOL, 1ère Vice-présidente du conseil départemental en charge des personnes âgées et handicapées. La délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé Nord Franche-Comté, en partenariat avec l'ADAPEI, ont développé un nouveau support d'activité pour les travailleurs de l'ESAT autour des métiers de la restauration. Cette cafétéria est un lieu de formation inclusif, ouvert sur son territoire et un tremplin vers l'insertion professionnelle.

LES ACTEURS DES POLITIQUES PUBLIQUES RELATIVES AU HANDICAP DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT



LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH)

Un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. La MDPH offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans le département du Territoire de Belfort (90). La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

La MDPH du Territoire de Belfort met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée et une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne. La MDPH intervient lorsqu'elle a reçu une demande de la part d'une personne handicapée ou de son représentant légal.

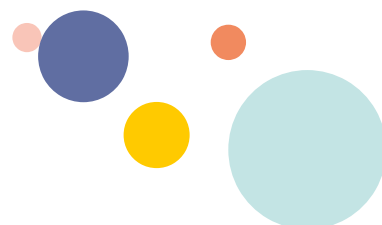
LES SERVICES DE L'ETAT

La politique du handicap portée par le Gouvernement repose sur une ambition forte : changer durablement de regard et de méthode pour accompagner l'autonomie des personnes concernées ; renforcer leur citoyenneté, par leur liberté et leur émancipation ; bénéficier de tous leurs talents en rendant la société plus accueillante et plus inclusive.

Au plan local, plusieurs services de l'Etat interviennent, à un titre ou un autre, dans le champ du handicap : l'ARS au titre des droits et du volet sanitaire, la DDT pour ce qui concerne l'accessibilité des établissements recevant du public, la DDETSPP en soutien de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et de leurs droits, la DASEN au titre du parcours scolaire des enfants en situation de handicap et pour l'accès de tous aux loisirs sportifs...

Le sous-préfet "réfèrent handicap et inclusion", désormais mis en place dans chaque département, est chargé de décloisonner l'action de l'Etat en coordonnant l'action de ces services, et d'assurer la mise en œuvre et l'animation départementale de cette politique interministérielle, en lien avec les collectivités territoriales compétentes, au premier rang desquelles le conseil départemental, et les associations.

Il contribue à renforcer la prise en compte du handicap dans tous les pans de l'action publique des services de l'État dans les territoires, et veille ainsi à l'accessibilité des services au public, qu'il relève de l'accueil physique du public, ou de l'accessibilité numérique.



La délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé Nord Franche-Comté (ARS)

Constituer un maillage territorial par le financement de places supplémentaires en fonction des besoins identifiés (dans le schéma régional unique ou dans le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie).

Coordonner les acteurs de terrain pour mettre en place des parcours et des soins adaptés pour les personnes handicapées : faciliter l'accès aux soins de santé : via **le fonds d'intervention régional (FIR)**, les ARS peuvent financer le déploiement de consultations spécialisées à l'hôpital. Il s'agit de constituer une offre complémentaire pour certaines situations complexes nécessitant une prise en charge spécifique pour lesquelles l'offre de soins courants généralistes ou spécialistes sont difficilement mobilisables.

La Direction Départementale des Territoires (DDT)

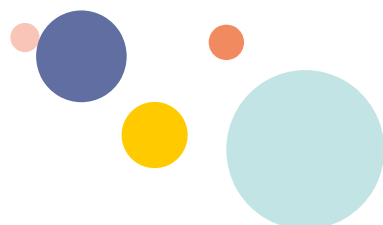
Le Service Habitat Urbanisme, Cellule ADSA est chargé de l'application du droit des sols et Accessibilité, pour faire du Territoire un modèle d'accessibilité et d'inclusion. Sur le volet administratif, il assure ainsi le suivi des dossiers d'autorisation de travaux, de la conformité des ERP et du patrimoine communal dans le cadre des Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmé), organise les Sous-Commissions Départementales d'Accessibilité, et prodigue des expertises auprès de futurs porteurs de projets..

Sur le terrain, il organise les V.A.O (Visites Avant Ouverture) pour les ERP du 1er groupe et les Commissions d'accessibilité pour les grands événements (FIMU et EUROCKEENNES). En outre, il veille au maintien de la collaboration avec les collectivités et les associations.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

La DDETSPP met notamment en œuvre les politiques d'insertion au travers des documents de planification des politiques sociales, des dispositifs de prévention et de lutte contre la pauvreté, **des dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap** et plus largement des dispositifs d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail, y compris du public migrant. Elle s'attache à ce titre au développement de l'emploi et des compétences.

Elle siège à ce titre aux instances du conseil départemental et de la MDPH en charge de la prise en charge des personnes en situation de handicap.



EN SAVOIR PLUS :

- [Principes et gouvernance de la politique du handicap](#)
- [Toutes les informations sur les actions menées dans les territoires](#)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 0384571576

Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr

Direction du cabinet

